

### INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

# **VEGA PATRIMOINE ISR**

(PARTS RC: FR0007371810)

OPCVM de droit français géré par VEGA INVESTMENT MANAGERS appartenant au groupe B.P.C.E.

## Objectifs et politique d'investissement :

L'objectif de gestion de l'OPCVM est de surperformer l'indicateur de référence, composé à 45% du CAC 40 dividendes nets réinvestis, à 30% de Bloomberg EuroAgg Treasury 5-7 ans coupons réinvestis et 25% de l'€STR capitalisé, sur une durée minimale de 3 ans en intégrant des critères Environnementaux Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans le processus d'analyse et de sélection des titres en portefeuille.

La politique d'investissement repose sur une gestion active, l'Indicateur de Référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement. L'Indicateur de Référence sert à déterminer la commission de performance qui pourra être prélevée.

Le gérant peut s'écarter de l'allocation actions de son indicateur de référence dans une limite de plus ou moins 15% de l'actif. L'OPCVM sera investi en direct et dans la limite de 10% de l'actif net dans des OPC.

Le portefeuille peut être investi en actions, obligations et produits monétaires en fonction de la conjoncture et des anticipations de la société de gestion avec :

- une exposition nette au risque actions au minimum de 30 % et au maximum à 60 % ; l'investissement hors de la zone euro étant limité à 20% de l'actif net. Le FCP pourra être investi de manière limitée à 5% en valeurs cotées sur les marchés européens et exposées à un risque pays émergents
- un investissement dans les taux et les liquidités au minimum de 40% et au maximum de 70 % de l'actif net. (produits monétaires et/ou obligataires et liquidités). La sensibilité de la partie obligataire sera comprise entre 0 et 7.

#### L'OPCVM bénéficie du label ISR.

En amont de la sélection des titres, des exclusions sont appliquées : sociétés ne respectant pas les standards internationaux, des sociétés ayant un pourcentage significatif de leur chiffre d'affaires (supérieure à 30%) dans des activités controversées : tabac, charbon thermique et armes.

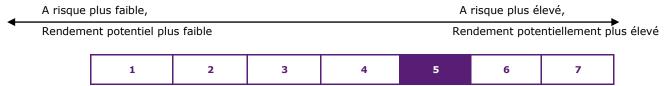
L'approche retenue est de type « Best-In-Universe ». Cette approche peut créer des biais sectoriels assumés. L'analyse ESG s'appuie sur l'évaluation de plusieurs critères tels que par exemple la Gouvernance d'entreprise, les émissions, effluents et déchets, l'impact carbone, les droits de l'homme, l'utilisation de la biodiversité, la santé et la sécurité des collaborateurs.

Le score extra financier (entre 0 et 100) reflète une appréciation globale de la notation ESG. Un score bas correspond à une société plus vertueuse sur le plan de l'ESG. Les émetteurs sont classés en cinq catégories : « Negligible » entre 0 et 10, « Low » entre 10 et 20, « Medium » entre 20 et 30, « High » entre 30 et 40, et « Sévère » entre 40 et 100. Pour les Green Bonds, le gérant applique une réduction de 1/3 de la note de l'émetteur pour obtenir la note de l'obligation. Une analyse des controverses de sociétés sur les aspects ESG est effectuée suivant une notation qui va de 1 à 5, 5 étant la plus élevée. Le fonds pratique une exclusion des entreprises ayant une notation sévère (supérieure à 40) et/ou une controverse sévère (catégorie 5).

Le gérant peut intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré dans le but de couvrir le portefeuille contre le risque actions, de change et de taux, ou de compléter l'exposition au risque actions ou risque de taux sans rechercher de surexposition.

Les demandes de rachats sont reçues chaque jour de bourse avant 12 heures. La durée minimum de placement recommandée est de 3 ans. Affectation des sommes distribuables : Part C : Capitalisation du résultat net et des plus-values distribuables.

#### Profil de risque et rendement :



L'indicateur de risque et de rendement de niveau 5 reflète l'exposition de l'OPCVM aux marchés actions, obligataires et monétaires. Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de cet OPCVM. La catégorie de risque associée à l'OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Le niveau de risque de l'OPCVM est justifié par le risque de baisse de la valeur (i) des actions, (ii) des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêt.

En plus des risques pris en compte dans l'indicateur de risques, l'OPCVM est soumis au risque de crédit : en cas de faillite ou de dégradation de la qualité des émetteurs d'obligations ou titres de créances, la valeur liquidative de l'OPCVM peut baisser.

#### Frais:

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	1%
Frais de sortie	1%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPCVCM sur une année		
Frais courants	1.92 % *	
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances		
Commission de performance	15% de la surperformance réalisée par l'OPCVM, au cours de l'exercice, par rapport à la progression de son indicateur de référence, 45% CAC 40 dividendes nets réinvestis + 30% Bloomberg EuroAgg Treasury 5-7 ans coupons réinvestis + 25% €STR capitalisé, soit 0.58% pour l'exercice précédent. Toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence sera compensée sur un cycle de 5 ans maximum avant que des commissions de surperformance ne deviennent éligibles.	

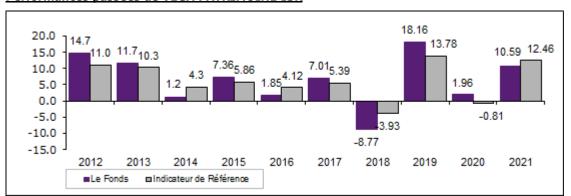
<sup>\*</sup>Ces chiffres sont fondés sur les frais de l'exercice précédent, clos le 30/06/2021. Ils peuvent varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais de transactions excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'une commission de surperformance pourra être prélevée même en cas de performance négative du fonds, dès lors que sa performance est supérieure à celle de son indice de référence.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous reporter à la rubrique Frais du prospectus de l'OPCVM disponible sur demande auprès de VEGA INVESTMENT MANAGERS.

#### Performances passées de VEGA PATRIMOINE ISR



La performance de l'OPCVM n'est pas liée à celle de l'Indicateur de Référence. Ce dernier est destiné à servir de point de comparaison. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012 les performances de l'indicateur de référence sont calculées dividendes nets réinvestis contre non réinvestis.

A compter du 1er juillet 2021, l'indice de référence du fonds est l'€STR capitalisé en lieu et place de l'Eonia capitalisé.

Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPCVM. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures qui ne sont pas constantes dans le temps.

L'OPCVM a été créé en 1979. Les performances passées ont été évaluées en euro.

#### **Informations pratiques:**

Dépositaire : Cacéis Bank

Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques et toute information complémentaire, relative notamment à la valeur liquidative, sont consultables au siège social de VEGA INVESTMENT MANAGERS (115, rue Montmartre – 75002 Paris) et/ou peuvent être adressés dans un délai d'une semaine sur demande écrite auprès de cette dernière suivante : VEGA INVESTMENT MANAGERS – 115, rue Montmartre, CS 21818 – 75080 Paris Cedex 02. Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.vega-im.com

La responsabilité de VEGA INVESTMENT MANAGERS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM. La réglementation fiscale française peut avoir un impact sur les investisseurs. L'OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

VEGA INVESTMENT MANAGERS est agréée en France et réglementée par l'AMF. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1<sup>er</sup> juillet 2022.